Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_077-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_077

Objet : Assainissement / Acquisition d'un terrain pour l'accès au poste de relevage des eaux usées de Kerganet à Plonéour-Lanvern

LE JEUDI 4 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle de conseil, à la mairie de Plozévet, 14 Jules Ferry, 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, CANEVET Michel, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, FLOCHLAY Loic, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSUAL Joelle, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Jean-Luc, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loic, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentées : BEST Célia (pouvoir à DURAND Dorothée), KERSAUDY Maria (pouvoir à GENTRIC Alexis), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joelle).

Absent excusé : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : Fabien BOURDON

Date de convocation et de publication : 29 mai 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34

****

Philippe STEPHAN, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que :

Par l'intermédiaire du service développement économique, le propriétaire des parcelles cadastrées numéros 403, 404, 407 et 408, section YT, situées sur la ZAE de Kerganet à Plonéour-Lanvern a informé la Communauté de communes de son intention de les vendre.

La propriété est grevée d'une servitude de passage pour accéder au poste de relevage des eaux usées de Kerganet, formalisée par acte notarié en date du 30 octobre 2008. Seules les parcelles YT403 et YT407 sont concernées par la servitude.

Le poste de relevage de Kerganet revêt une importance stratégique car il collecte l'ensemble des eaux usées des zones de Kerganet, Canapé et Brénanvec, pour les refouler vers le poste de Moitié-Route.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_077-DE

Afin de sécuriser l'accès, les opérations d'entretien et d'exploitation de cet ouvrage, il serait opportun que la Communauté de communes acquière en pleine propriété les parcelles YT403 et YT407 concernées par la servitude (***Cf. plans en annexes***).

Par ailleurs, la Communauté de communes dispose, à l'échelle de la ZAE de Kerganet et des parcelles concernées, du droit de préemption urbain. A ce titre, la collectivité est prioritaire en cas de vente et doit être destinataire, de la part du vendeur, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) comprenant notamment le prix de cession envisagé.

Le 24 mars dernier, une rencontre sur site a été organisée, en présence du propriétaire et du Vice-président, délégué à l'eau et l'assainissement, permettant de s'accorder sur la vente des parcelles YT403 et YT407.

Il a été proposé que les frais administratifs soient à la charge de la Communauté de communes (acte), le propriétaire ayant par ailleurs pris à sa charge le repositionnement des bornes.

Le prix de vente a été proposé à 15 €/m^2.

Réf Parcelles	Adresse	Prix TTC / m^2	Surfaces proposées à la vente	Prix total €
YT403 YT407	Kerganet	15.00 €	231 m^2 68 m^2	4 485.00 €

Sur proposition de Philippe STEPHAN,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** le Président à procéder à l'acquisition de ces deux parcelles YT 403 et YT 407, d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette acquisition et de signer toutes les pièces relatives à cette procédure.
- **Inscrit** les crédits nécessaires à cette acquisition.

Le secrétaire de séance,
Fabien Bourdon

Le Président,
Philippe RONARC'H